



Arrêté temporaire n° 2025-090 Portant réglementation de la circulation

Rue de Pérenchies

Le Maire de Verlinghem,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU la demande en date du 22/05/2025 émise par EDGARD DUVAL aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable (branchement eau) rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/05/2025 au 11/06/2025 Rue de Pérenchies

ARRÊTE

Article 1

À compter du 26/05/2025 et jusqu'au 11/06/2025, la circulation est alternée par signaux tricolores KR11 7 Rue de Pérenchies.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EDGARD DUVAL.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Verlinghem, le 22 mai 2025

Le Maire de Verlinghem

Thierry BONTE



DIFFUSION:

- EDGARD DUVAL
- SDIS Prévision Lomme
- DEVERRA
- KEOLIS
- Gendarmerie Quesnoy-sur-Deûle
- Concessionnaire NOREADE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **26 MAI 2025**
Thierry BONTE, Maire.

Affiché du

au

